

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 avril 2019 à 19h30 – Salle du Conseil

Sont présents : Mme B. GREMAUD, Présidente.
Mmes A. BATARDON, M. CHERBULIEZ, M.-L. DESARDOUIN,
A.-F. MATTHEY et Mme A. TAGLIABUE, Conseillères municipales.
MM. S. BARTOLINI, L. BERNHEIM, J. CHARLES, O. DUC, C. HUTZLI,
J.-J. IMBERTI, J. JOUSSON, S. KAPANCI, J.-M. MARTIN, M. MÜLLER,
F. ODIN, S. PATEK, A. PAUTEX, B. PINGET, C. ROBERT,
T. SCHAFFHAUSER, A. VOUILLOZ et S. ZANICOLI,
Conseillers municipaux.

Est excusée : Mme M. BESSAT, Conseillère municipale

Y assistent : M. R. GAVILLET, Maire
Mme M. ROSTAN, membre
Mme P. LIPAWSKY, secrétaire générale
Mme A. GALIOTTO, secrétaire générale adjointe
M. A. JORDAN, directeur technique

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2019.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Mise en place d'un Système de Contrôle Interne incluant la description de procédures administratives internes et la mise en place d'un logiciel pour la gestion de celles-ci (prop. n°19.05) – Rapport de la commission des finances et sécurité du 2 avril 2019 – Délibération.
5. Appel d'offres : Contrôles interne/externe – projet de motion – Rapport de la commission des finances et sécurité du 2 avril 2019.
6. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Acquisition d'une tente (prop. n°19.08).
7. Propositions des Conseillers municipaux.
8. Questions et divers.

La présidente ouvre la séance et informe que la séance du Conseil municipal du 18 juin est avancée au 11 juin 2019 à 20h00, afin que les comptes 2018 soient votés dans les délais fixés par l'Etat.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2019.

Mme CHERBULIEZ note en page 21 une erreur dans la liste des naturalisations, une personne apparaissant deux fois.

M. PINGET note, en page 10, deux erreurs : «(...) la marche de manœuvre» doit être remplacée par «la marge de manœuvre», et «(...) la gestion publique telle qu'elle est envisagée...» doit être remplacée par «(...) la gestion publique telle qu'elle est envisagée...». Egalement, en pages 18 et 19, il souhaite que sa dernière remarque à M. GAVILLET soit retranscrite : «M. PINGET se réjouit de constater que la commune est capable de se manifester publiquement sur des affaires qui ne la concerne en rien.», en référence à ses interventions au sujet de la démarche Stop TISA d'il y a quelques mois.

Ce procès-verbal est approuvé par 21 oui et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente donne lecture de la lettre envoyée par Mme LUTHI concernant sa démission et de sa réponse. (Annexes 1 et 2)

3. Communications du Conseil administratif.

- a) **M. GAVILLET** remercie la Fanfare de Veyrier qui est venue présenter en musique ses nouveaux uniformes avant cette séance et indique qu'il trouve ces costumes personnellement très réussis.
- b) **M. GAVILLET** indique que, comme les membres du Conseil municipal l'ont déjà appris, sa collègue Mme Sophie LUTHI a pris la difficile décision de démissionner de son poste de Conseillère administrative pour des raisons de santé. Entrée au Conseil municipal en 2012, c'est en 2015 que Mme LUTHI s'est lancé un nouveau défi en acceptant de prendre la charge de Conseillère administrative. Sa principale préoccupation a été de mettre à disposition des citoyens ses grandes compétences de cheffe d'entreprise et dès lors, elle s'est impliquée sans retenue dans le traitement des affaires communales. Mme ROSTAN et lui-même ont eu l'honneur de travailler pendant 4 ans aux côtés d'une personne dotée de grandes qualités humaines et ayant une connaissance et une maîtrise totale de ses dossiers. Au-delà des divergences d'opinion qui peuvent apparaître ici et là, ils ont toujours eu un dialogue constructif, trouvé et pris ensemble les meilleures décisions possibles pour le bien de la commune. Le Conseil administratif a pris acte avec tristesse de cette décision et souhaite à Mme LUTHI ses meilleurs vœux pour un rétablissement complet. Il indique ensuite que, suite à ce départ, le Conseil administratif s'est organisé pour reprendre et se répartir son dicastère de la manière suivante : Mme ROSTAN reprend les constructions, les routes et espaces verts, le cimetière, les transports publics et la voirie, la commission des constructions, ainsi que la présidence de l'Association des propriétaires de forêts (ForêtGenève). En ce qui le concerne, il reprend l'aménagement du territoire, l'environnement et la gestion des déchets, la

commission d'aménagement du territoire et environnement, et siègera en tant que membre de l'Assemblée du groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du téléphérique du Salève (CLGT), membre du Conseil de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV) et membre du Conseil de la Fondation Clair-Bois. Le dossier des Grands Esserts est repris par le Conseil administratif in corpore. Mme ROSTAN reprendra la fonction de Maire pour l'année 2019-2020. Il tient ensuite à préciser qu'il a été finalement décidé de ne pas employer d'administrateur en remplacement de Mme LUTHI, et de continuer à deux. En effet, en cas de démission, décès ou maladie de longue durée dans une commune, surtout parmi celles ayant un maire et deux adjoints, un administrateur peut être nommé provisoirement jusqu'au moment de la prestation de serment d'un nouveau Conseiller administratif, maire ou adjoint. Le Service des affaires communales (SAFCO) lui a confirmé que, pour les communes comptant trois Conseillers administratifs, la nomination d'un administrateur n'avait pas lieu, le travail pouvant se répartir entre les Conseillers restants et l'administration. A une seule occasion, un administrateur avait été imposé à l'époque à Vernier contre le gré de son Conseil administratif, le canton arguant de l'importance de la commune. Le rôle d'un administrateur est d'administrer, il ne prend aucune décision, en tout cas pas politique. A Veyrier, le Conseil administratif et son administration sont tout à fait capables de gérer la transition malgré le travail supplémentaire. Le Conseiller d'Etat, M. Thierry APOTHELOZ, a adressé un courrier de remerciements au Conseil administratif en ce sens.

- c) **M. GAVILLET** informe que la séance du Grand Conseil qui a lieu en ce moment, a vu le refus d'entrée en matière concernant les liaisons L1 et L2. La séance étant en cours, il n'a pas plus de précisions pour le moment.

M. SCHAFFHAUSER apprend avec surprise la décision du Grand Conseil sachant que celle-ci aura des conséquences importantes pour la circulation dans la commune et plus particulièrement en lien avec les Grands Esserts, puisqu'il a toujours été affirmé que ces axes routiers devraient soulager le trafic à cet endroit. Il faudra donc à l'avenir intégrer cette nouvelle donnée dans la réflexion sur les Grands Esserts.

M. GAVILLET répond que le Conseil administratif va analyser la situation sous l'angle de cette nouvelle, et tant à la commission des Grands Esserts qu'à celle d'aménagement du territoire et environnement, une réflexion sera menée et des changements éventuels seront apportés à la stratégie concernant les Grands Esserts.

- d) **M. GAVILLET** indique que la commune a fait un don de CHF 1'000 à la Croix-Rouge Suisse suite au cyclone *Idai* survenu il y a peu au Zimbabwe, au Malawi et au Mozambique.
- e) **M. GAVILLET** rappelle les sorties ornithologiques qui auront lieu les 13 et 27 avril prochains dans le cadre de Veyrier-Etrembières sans frontières. Il annonce également que le 22 juin, à Grand-Donzel, aura lieu «Veyrier Sur Scène», une manifestation qui permettra aux artistes confirmés ou en herbe de Veyrier de s'exprimer dans le cadre d'un festival de musique. Avis donc aux amateurs.

Mme TAGLIABUE demande si la date de cette manifestation, qui tombe en même temps que la fête de la musique, a été choisie par hasard.

M. GAVILLET répond qu'il s'agit surtout de profiter de l'infrastructure installée pour les Promotions scolaires. En effet, une prolongation de location d'une semaine coûte CHF 5'000. Il n'y aura ainsi pas de coût supplémentaire pour la commune. Le fait que cela s'inscrive par ailleurs dans le programme de la fête de la musique est un plus, amenant une publicité supplémentaire pour la ville de Veyrier.

M. VOUILLOZ rappelle que l'inscription à la fête de la musique doit se faire rapidement, les délais étant beaucoup plus courts que ce qui est indiqué sur le flyer de la commune. Egalement, il espère qu'il restera des spectateurs pour venir écouter les musiciens veyrites, car la fête de la musique attire déjà 200'000 spectateurs à Genève pour 550 concerts. Carouge a dû ainsi supprimer sa version de la fête de la musique pour des raisons financières, mais aussi par manque de public.

M. GAVILLET répond que la manifestation «Veyrier Sur Scène» ne pourra pas se trouver dans le programme papier de la fête de la musique, vu que les délais sont trop courts, mais que la commune est en relation avec les organisateurs de la manifestation et qu'elle pourra figurer sur le site officiel de la fête. Concernant Carouge et la suppression de sa fête de la musique, il rappelle que cette commune est en «douzièmes provisionnels» et doit gérer différemment son budget.

f) **Mme ROSTAN** indique que, dans le cadre des travaux de tubage gaz SIG effectués à la place de l'Eglise et au chemin de la Fléchère, le Conseil administratif a demandé aux SIG un resurfaçage complet du périmètre, la couleur et le grain des enrobés ayant changé. Les SIG ont répondu qu'ils ne pourraient pas donner une suite favorable à cette requête, en arguant qu'une telle prise en charge serait contraire aux principes de causalité et d'égalité, principes qu'ils se doivent de respecter en tant qu'organisme public. Ils assurent cependant que la couleur des enrobés sera la plus proche possible de celle existant, et que la différence s'estompera significativement avec le temps.

g) **Mme ROSTAN** indique que, suite à la pétition pour la sécurisation de la route Antoine-Martin lancée en 2016, l'Office cantonal des transports (OCT) a été mandaté par la commission des pétitions afin de sécuriser la route. Les élections et le changement de Conseiller d'Etat à la tête de ce département ont ralenti le traitement de ce dossier. L'étude est actuellement en cours de finalisation et une présentation sera faite aux habitants par l'OCT avant cet été.

Mme CHERBULIEZ demande si l'on connaît déjà les mesures que l'OCT proposera à la commune.

M. GAVILLET répond que le projet leur a été présenté par les services de l'Etat, mais qu'il ne peut rien dire pour le moment, le plan de mesures corrigé et définitif étant présenté par l'OCT prochainement. Cela dit, il peut d'ores et déjà dire que des modifications seront apportées par l'OCT au projet initial, sur demande de la commune. Bien entendu, le projet définitif sera transmis aux commissions concernées ainsi qu'aux pétitionnaires, voire à l'AIV, dès sa réception.

Mme DESARDOUIN demande s'il y a des nouvelles de l'état de santé des accidentées.

Mme ROSTAN répond que la gendarmerie n'est pas autorisée à transmettre des nouvelles des victimes à la suite d'un accident de la route.

h) Mme ROSTAN indique, concernant le pont du Bois-des-Pins endommagé, qu'un contact a été pris avec le responsable des randonnées pédestres de l'Etat afin de l'avertir de l'état du pont, et qu'une réponse est attendue de sa part.

i) Mme ROSTAN mentionne, en réponse à une demande de M. ZANICOLI concernant la pose d'une signalisation pour les vélos au carrefour du stand de tir que, selon l'OCT, l'Etat s'apprête à déposer une demande d'autorisation de construire pour un réaménagement complet de la route de Veyrier, dans le cadre de la mise en œuvre de la ligne de bus à haut niveau de service (BHNS). Cela dit, et compte tenu des délais de mise en œuvre des mesures provisoires et des surcoûts induits, l'OCT ne considère pas opportun de travailler sur le projet de signalisation pour vélos.

M. ZANICOLI indique que sa demande portait seulement sur la remise à neuf du panneau de signalisation et non sur une correction du carrefour.

Mme ROSTAN répond qu'elle est tout à fait d'accord avec la nécessité de remplacer le panneau indicateur et que la demande sera prochainement reformulée à l'OCT de manière plus claire.

j) Mme ROSTAN indique que le passage problématique du bus au croisement du chemin du Bois-Gourmand et de la route Antoine-Martin a été pris en compte dans la demande d'autorisation de construire qui a été déposée, et que des modifications sont prévues avec la suppression de deux places de parc à cet endroit.

k) Mme ROSTAN indique que les individus suspectés des déprédations sur les bulles du Tennis Club de Veyrier, tous résidents à Veyrier, ont été identifiés grâce au travail de proximité entrepris par la commune. Les identités ont ensuite été transmises à la police cantonale, laquelle a pu confondre et arrêter l'auteur après audition des suspects. La bonne coordination des services de la commune et de la police cantonale a donc permis la résolution de cette affaire.

4. Mise en place d'un Système de Contrôle Interne incluant la description de procédures administratives internes et la mise en place d'un logiciel pour la gestion de celles-ci (prop. n°19.05) – Rapport de la commission des finances et sécurité du 2 avril 2019 – Délibération.

M. ZANICOLI indique que la disposition sur le contrôle et le Système de contrôle interne (SCI), contenue dans la loi sur l'administration des communes, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Elle impose aux communes la mise en place d'un SCI dont les objectifs sont d'assurer la qualité des prestations dans le respect des lois, règlements, directives et autres normes en vigueur, d'assurer la qualité des processus visant à fournir ces prestations et de gérer les risques découlant de l'activité de la commune. Afin d'offrir une solution adaptée à

ces nouvelles obligations, le Service Informatique de l'Association des Communes Genevoises (SIACG) a passé un contrat cadre avec la société Optimiso dans le but d'obtenir des prix intéressants. Le coût (licence, installation et abonnement annuel de maintenance) est supporté par le budget du SIACG, lequel est alimenté chaque année par les cotisations des communes membres de ce groupement. La charge pour la commune de Veyrier serait de CHF 50'000, somme prévue pour la mise en place du SCI incluant la description des procédures administratives, du logiciel et de la formation sur site. Pour toutes ces raisons, le groupe Veyrier-Ensemble accepte la proposition.

M. MARTIN indique qu'il aurait pu reprendre ce qu'il avait communiqué lors du dernier Conseil municipal, car les arguments qui ont poussé le groupe PDC à accepter cette proposition et le vote immédiat le 12 mars dernier sont encore renforcés aujourd'hui après la séance de la commission des finances et sécurité, dont le rapport est également soumis ce soir. Ils reconnaissent volontiers que la présence de la directrice commerciale de la société Optimiso a permis d'obtenir plus de profondeur et de détails, à la fois sur le déploiement de ce système de contrôle et sur l'implication des personnes identifiées dans l'administration communale pour accompagner les étapes de mise en place. Considérant qu'une durée de 6 à 8 mois est nécessaire pour permettre une mise en place efficace, mise en place qui aura identifié les 9 principales activités à contrôler, et surtout qui aura déterminé une cartographie des risques liés au fonctionnement de la commune, ils ne peuvent qu'encourager toutes et tous à accepter le projet de délibération qui est soumis ce soir, ce qui permettrait son déploiement dès que possible. Ils en profitent pour remercier d'ores et déjà les personnes de l'administration qui seront sollicitées pour accompagner cette mise en place. Il s'agit d'une réelle opportunité de profiter de l'expertise acquise par Optimiso dans la description des procédures auprès d'autres communes déjà en possession de ce système de contrôle.

M. PATEK indique que le groupe PLR confirme son soutien à cette proposition, d'une part parce qu'il s'agit de satisfaire à une obligation légale, d'autre part parce que la présentation par la représentante de la société Optimiso a permis d'obtenir des informations complètes et satisfaisantes sur la mise en place et le fonctionnement du SCI. Il tient également à remercier les membres de l'administration communale qui seront chargés d'accompagner la mise en place et le suivi du système. La question de savoir si la commune aura besoin de s'adjoindre un contrôle externe n'est pas encore posée, mais le sera très certainement dans les années à venir. Dans l'immédiat, le groupe PLR votera favorablement cette proposition du Conseil administratif.

M. PINGET indique que le groupe socialiste a déjà exprimé sa méfiance vis-à-vis d'une conception du contrôle interne des procédures reposant sur l'application automatique de critères prédéfinis. Les effets pervers de ce type d'approche sont visibles partout où il est adopté : des procédures parfaitement insatisfaisantes dans la pratique peuvent satisfaire tous les critères de contrôle, alors que d'autres, qui correspondent en tous points aux besoins des usagers, doivent être abandonnées faute de pouvoir entrer dans le moule. Si l'on ajoute à cela la mise au premier plan de l'outil informatique, le risque de déshumanisation vient se superposer au risque de favoriser une bureaucratie obtuse. Il est entendu qu'à la base de l'article 125, chapitre VII de la loi sur l'administration des communes, il y a la volonté de cadrer des procédures administratives dans un but de qualité du service public et d'efficacité économique. Le groupe socialiste n'a rien à redire à cela. Ce qui l'inquiète, ce sont les moyens choisis pour satisfaire aux exigences posées par la loi. Ils ont été particulièrement

sensibles à la mise en garde de la secrétaire générale adjointe, reproduite dans le rapport de la commission des finances : pour être vraiment efficace, ce genre de contrôle interne ne doit pas être trop lourd, ni aller trop loin, afin de rester au plus près des affaires courantes de la commune. Cette maniabilité peut-elle être attendue d'un outil informatique dont la seule mise en place à Veyrier demande 25 jours de travail, suivis d'un jour par mois ad aeternam pour la mise à jour ? Le groupe socialiste se ralliera donc avec beaucoup de réticence à cette proposition qui semble inéluctable au vu du nombre de communes qui y ont déjà souscrit. Ils comptent sur le bon sens et sur la force de travail du personnel administratif pour veiller à tenir à distance les dérives que ce type d'outil peut favoriser.

Ce rapport est accepté à l'unanimité – 23 oui.

La présidente donne lecture de la proposition du rapport.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

M. GAVILLET remercie les membres du Conseil municipal de ce vote. Il s'engage à ce que le personnel de la commune et la secrétaire générale adjointe en premier lieu, aient à cœur de gérer cet outil de la manière la plus humaine possible.

5. Appel d'offres : Contrôles interne/externe – projet de motion – Rapport de la commission des finances et sécurité du 2 avril 2019.

M. DUC indique que le groupe PLR est très satisfait de la solution proposée par le Conseil administratif en réponse à sa motion. Ils espèrent que cet audit permettra à la commune d'améliorer la procédure concernant ses appels d'offres pour des marchés publics et évitera d'ouvrir des brèches à d'éventuels recours de la part d'entreprises non retenues pour ces marchés. Ils attendent avec impatience le rapport du Conseil administratif suite à l'audit. Par ailleurs, ils tiennent particulièrement à ce que les résultats de l'audit soient intégrés en priorité dans le programme SCI qui va être mis en place par la société Optimiso. Le groupe PLR propose donc de renvoyer cette motion au Conseil administratif.

M. JOUSSON indique que le groupe Veyrier-Ensemble acceptera cette proposition de dépense de CHF 10'000 pour l'analyse de 5 procédures d'adjudication et la renverra au Conseil administratif. Selon eux, cette analyse devrait apporter des clarifications dans le processus d'appels d'offres et alimenter favorablement les procédures de contrôle interne du logiciel Optimiso. Ces recommandations ne pourront qu'ajouter plus de transparence et de crédibilité dans le processus complexe des appels d'offres en marché public. Concernant le choix des appels d'offres à analyser, les trois retenus par la commission des finances leur semblent pertinents. Néanmoins, ils souhaiteraient ajouter un quatrième appel d'offres, en l'occurrence la dépollution de la parcelle de l'ancien garage attenante à la salle communale. En effet, ces travaux initialement provisionnés pour CHF 100'000 lors de l'achat de la parcelle sont aujourd'hui réalisés pour un montant de plus de CHF 400'000. Si, pour un montant

jusqu'à CHF 250'000, trois devis au minimum sont demandés, dès CHF 250'000 de travaux, la procédure publique réglée par l'Accord Intercantonal sur les Marchés Publics (AIMP) est requise avec publication sur le SIMAP. Dès lors, ils leur semblent pertinent que cet appel d'offres soit analysé en détail et ceci pour trois raisons : le choix de la procédure retenue, le processus d'adjudication et la temporalité, car cet appel d'offres est certainement un des derniers d'importance à avoir été réalisé. Le groupe Veyrier-Ensemble ne peut donc qu'encourager le Conseil administratif à le prendre en compte pour l'apport qu'il pourrait offrir aux procédures de contrôle interne.

Mme ROSTAN rappelle, au sujet de la dépollution de la parcelle de l'ancien garage, que lors de son acquisition, la somme de CHF 100'000 avait été retenue sur le montant dû au vendeur pour une dépollution probable du site. Mme LUTHI, lors de l'une de ses communications en octobre dernier, avait donné des explications à ce sujet en indiquant un dépassement de crédit sur l'achat de la parcelle. Après un contact avec feu le Service de surveillance des communes (SSCO), il fut convenu que le coût des travaux de dépollution viendrait s'ajouter à la valeur du terrain et que cela serait considéré, comptablement parlant, comme un dépassement de crédit d'investissement, lequel serait soumis à la séance des comptes 2019. Ainsi qu'on a pu le lire dans l'édition du 29 mars 2019 de la Tribune de Genève, la Ville de Genève se trouve dans une situation similaire avec le site Artamis, dont il ressort que la manœuvre est légale selon le RLAC qui stipule que, lorsqu'un crédit ne suffit pas, un crédit supplémentaire doit être demandé, mais que selon les circonstances et l'importance du dépassement, une information doit être faite au Conseil municipal. Dans ce cas, une demande de crédit budgétaire supplémentaire sera présentée au moment du bouclage des comptes. Mme LUTHI avait bien spécifié que deux offres supplémentaires allaient être demandées. Cela dit, une analyse de l'appel d'offres par la société Vallat Partenaires serait en effet une bonne chose.

M. JOUSSON indique que son intervention n'était nullement une mise en accusation quelconque par rapport à ce coût. La demande vient du fait qu'il s'agit d'un des derniers appels d'offres effectués et que le choix de la procédure est intéressant vu les montants en jeu.

Mme ROSTAN comprend et précise que ses explications répondaient à une demande qui avait déjà été faite lors d'une précédente séance de commission.

M. PINGET indique qu'il vient d'entendre un membre du Conseil encourager ses collègues à voter un crédit de CHF 10'000, en rapport avec le projet de motion. Or il ne voit, dans les propositions du projet de motion, nulle trace d'un crédit. Il y a là une confusion entre le contenu du projet de motion et l'audit qui a été décidé par ailleurs par l'administration communale concernant les appels d'offres. De plus, compte tenu qu'il vient d'être accepté la mise en place d'un contrôle interne et qu'un audit exhaustif des appels d'offres de la commune a d'ores et déjà été commandé et est en cours d'exécution, il ne voit plus l'utilité de la motion et comprendrait parfaitement que ses auteurs la retirent.

M. MARTIN indique que le groupe PDC, s'étant associé à cette motion sur les appels d'offres, a déjà donné ses raisons lors du dernier Conseil municipal. Il rappelle que cette motion offre l'occasion à l'administration communale de revisiter à nouveau les procédures de contrôle en place actuellement. A ce titre, le fait d'apprendre que la commune avait

mandaté une société externe pointue pour effectuer un audit exhaustif des précédents appels d'offres les a confortés dans l'objectif recherché par leur démarche. En liant les résultats de cet audit qui sont attendus fin mai 2019, avec la description des paramètres de contrôle qui devront être implantées dans le système de contrôle qu'ils viennent d'accepter au point 4 de l'ordre du jour, ils sont convaincus que ces procédures seront adaptées à la taille présente et future de la commune, et qu'elles permettront de minimiser au maximum d'éventuels dommages. En proposant de renvoyer cette motion au Conseil administratif, ils rappellent également que le contrôle des quatre yeux, entendez par là un contrôle par un organisme externe à la commune (juriste ou spécialiste), apporte aussi une surveillance bénéfique. Raison pour laquelle le libellé de la motion précise bien «contrôle interne et externe».

Ce rapport est accepté par 21 oui et 2 abstentions.

La présidente donne lecture de la proposition du rapport.

Cette proposition est acceptée par 21 oui et 2 abstentions.

La présidente donne lecture de la motion.

Cette motion est approuvée par 21 oui et 2 abstentions.

6. Propositions du Conseil administratif – Acquisition d'une tente (prop. n°19.08).

Mme ROSTAN souhaite apporter quelques précisions concernant les questions qui se sont posées au sujet de la date de livraison éventuelle de la tente. Dans le cas où la proposition serait votée ce soir, la livraison aurait lieu dans 5 à 6 semaines, après le délai référendaire qui court jusqu'au 27 mai, ce qui rendrait difficile la réception de la tente pour les Promotions scolaires et pour «Veyrier Sur Scène». Par contre, la tente serait disponible pour la fête du 1^{er} août, avec une économie réalisée d'un montant de CHF 20'000 sur la location d'une tente.

M. MÜLLER indique que le groupe PDC a pris connaissance avec intérêt et bienveillance du projet de la commune d'acquérir une tente pour les manifestations communales. Bien que le prix, à première vue, paraisse être conséquent, à savoir CHF 161'000, la réduction des charges de fonctionnement telle qu'elle apparaît dans le tableau financier, semble être conséquente elle aussi. Car, en plus de l'économie annuelle de CHF 42'000, il convient d'ajouter la diminution de la subvention annuelle à la Vogue d'un montant de CHF 20'000, soit un total de CHF 62'000 d'économies par année. A première vue, c'est une excellente opération financière, voire immobilière, pour la commune de Veyrier. C'est presque à se demander pourquoi l'idée ne lui était pas venue plus tôt. Toutefois, certaines questions subsistent. On pense tout d'abord au travail et à l'expertise du service technique de la commune. Le personnel communal a-t-il les compétences nécessaires pour monter et démonter la tente, et peut-il libérer assez d'heures pour cette tâche, considérant qu'il faudra monter et démonter la tente 3 à 4 fois par an ? Ensuite, a-t-on la certitude que la tente pourra rester deux mois, entre mai et fin juillet, comme le prévoit l'exposé des motifs, au Grand-Donzel ? Faudra-t-il prévoir un endroit spécifique, le parking par exemple, ou la laisser sur le gazon ? Va-t-elle gêner les manifestations et les utilisateurs ? Egalement, les CHF 6'000 de recettes de location prévus sont-ils bien raisonnables ? Il faudrait édicter un règlement

communal d'utilisation de la tente par des privés ou des associations, avant tout en ce qui concerne les nuisances sonores : les voisins vont-ils accepter une fête tous les week-ends pendant deux mois ? Le respect de ce règlement devrait être assuré et le Conseil administratif devrait lancer une campagne de promotion de location de la tente à destination des associations, des entreprises et des habitants de la commune. Tous ces éléments vont générer un travail supplémentaire non négligeable pour l'administration. Un dernier aspect est la décision du comité du Nordic Walking qui souhaite revoir l'édition 2019 qui partira toujours de Veyrier. En particulier, afin d'éviter la surcharge de trafic et l'arrivée en retard de nombreux coureurs, ceux-ci arriveront plus tôt à Veyrier. Enfin, lors de sa dernière assemblée générale, le comité de la Vogue avait lancé un appel aux associations pour organiser des stands de nourriture et de boissons. Dans ce cadre, le Conseil administratif devrait prendre contact avec les comités du Nordic Walking et de la Vogue pour leur proposer la nouvelle tente. Pour toutes ces raisons, le groupe PDC, malgré l'ordre du jour chargé des prochaines séances de la commission des finances et sécurité, propose l'entrée en matière et le renvoi de ce sujet à cette commission.

Mme DESARDOUIN indique que le groupe socialiste n'est pas opposé à l'acquisition de la tente, bien au contraire. Le simple fait d'utiliser la tente de manière autonome pour les différents événements auxquels fait référence l'exposé des motifs, est déjà un sérieux avantage. Il est simplement dommage que la commune ait attendu de se trouver dans des difficultés financières pour acquérir cet objet. Certaines questions cependant demeurent : à qui sera louée la tente en juillet ? Y aura-t-il assez de place dans les locaux communaux pour la stocker ? Le personnel communal a-t-il assez de temps pour assumer la charge de travail supplémentaire nécessaire aux montages et démontages ? Et enfin, puisque la période estivale approche, il serait bien de connaître le délai de livraison de la tente. Le groupe socialiste entrera donc en matière et souhaite même un vote immédiat afin de ne pas retarder la commande de la tente.

M. PAUTEX indique que le groupe PLR a étudié avec grand soin la proposition relative à l'achat d'une tente principale de 800 m² et de son annexe de 75 m², pour un prix de CHF 161'000, et qu'il entrera en matière. Bien que le montant d'acquisition de cette tente ne soit pas négligeable, la proposition du Conseil administratif est claire et leur semble cohérente d'un point de vue financier, tant sur le moyen que le long terme. En effet, le prix de location d'une tente est important et cet achat devrait donc être rentabilisé dans maximum cinq ans. La flexibilité sur les dates de montage et de démontage et les périodes d'utilisation sont également des atouts pour la commune, qui pourrait louer la tente à des tiers, même si le montant avancé dans la proposition leur semble un peu ambitieux. Le groupe PLR accepte donc cette proposition et préconise un vote immédiat. Le renvoi en commission, avec un retour au Conseil municipal en juin, priverait les Promotions scolaires de cette tente et certainement la Vogue de septembre. Il serait dans ce cas nécessaire de louer une tente pour des dizaines de milliers de francs.

M. VOUILLOZ indique que le groupe Veyrier-Ensemble a étudié attentivement cette proposition et il s'est rendu personnellement au service des routes afin d'en discuter avec M. ZUBER. A priori, il n'était pas favorable à cette acquisition, car les contraintes étaient nombreuses : stockage du matériel, nettoyage des bâches, lestage éventuel de la tente qui représente plus de 40 tonnes, sans compter les connaissances techniques en matière de montage et les besoins en outillage spécifique. M. ZUBER a su néanmoins le convaincre en

lui indiquant que tout avait bien été pris en compte. Par exemple, en ce qui concerne le lavage, une société de la place a été approchée afin d'en connaître le coût. Il faut savoir que les sociétés de location disposent d'un grand tunnel de lavage permettant de laver, voire même de sécher des bâches de 5 mètres de largeur. Deuxième contrainte, l'assurance de pouvoir stocker les fermes de toit de plus de 10 mètres de longueur, les bâches, le plancher, etc. Ce qui, d'après M. ZUBER, ne pose aucun problème. Quant au lestage, il ne sera pas nécessaire dans un premier temps, car il est possible d'installer la tente en plantant des piquets à chaque pied, comme cela s'est fait jusqu'à maintenant sur le site de Grand-Donzel. Enfin, l'implantation sur le préau de l'école de Grand-Salève est possible à l'aide d'ancrages déjà existants prévus à cet effet. Il remarque que, dans le futur, quand les finances de la commune se seront améliorées, il serait souhaitable d'équiper également le site de Grand-Donzel avec des ancrages au sol, et ce pour plus de sécurité et pour faire gagner du temps et de l'énergie lors des montages et des démontages. En ce qui concerne la partie financière, il tient à faire une remarque. En effet, il a assisté hier soir à la nouvelle présentation de la Vogue au Cartel et a pu constater à cette occasion que des frais supplémentaires concernant le montage d'annexes externes aux stands pourraient apparaître. Pour cette raison, il préconise de conserver une réserve de CHF 10'000 au moins pour les deux premières années, le temps de trouver ses marques. D'autre part, compter sur les recettes induites ne lui semble pas chose facile, même si elles ne sont pas impossibles. En effet, il y a peu d'événements susceptibles de remplir une tente de 800 m². Cela représente tout de même un banquet de 700 personnes ou un concert debout pour plus de 2'500 personnes. Toutefois, malgré ces considérations, le groupe Veyrier-Ensemble estime que l'acquisition de cette tente est un investissement intéressant, même si l'amortissement doit prendre un an de plus. Le groupe Veyrier-Ensemble propose donc de renvoyer cette proposition à la commission des finances et sécurité afin de rediscuter des questions financières.

M. GAVILLET indique que le personnel communal a les compétences requises pour la mise en place de ce type de tente. Egalement, il serait question de la louer sur demande et plutôt à des communes ou entités publiques susceptibles de présenter des garanties. Il encourage les membres du Conseil municipal à opter pour un vote immédiat, car reporter le vote d'un mois obligerait la commune à louer une tente pour la fête du 1^{er} août, ce qui lui coûterait CHF 20'000, une somme non négligeable en période de crise budgétaire.

Mme CHERBULIEZ ne voit pas ce qu'un renvoi en commission des finances et sécurité pourrait apporter de plus à ce débat.

M. VOUILLOZ indique qu'au vu de ce qui vient d'être dit, et afin de ne pas retarder la commande de la tente, le groupe Veyrier-Ensemble retire sa demande concernant le renvoi de cet objet en commission des finances et sécurité, et propose également un vote immédiat. Par ailleurs, il estime également que le personnel de la commune a toutes les compétences et les outils nécessaires pour monter cette tente dans les meilleures conditions.

Mme ROSTAN rappelle que cette question a été débattue avec le personnel du service des routes et que celui-ci est habitué à donner un coup de main lors du montage et du démontage des tentes louées, et que, par ce seul fait, il est apte à se débrouiller seul.

M. VOUILLOZ indique qu'un renvoi en commission sera éventuellement nécessaire à l'avenir lorsqu'il s'agira d'installer un ancrage au sol et afin de chiffrer plus précisément le coût que la

commune va devoir supporter dans le futur. Cela dit, à ce moment-là, la tente sera peut-être déjà amortie.

M. MÜLLER indique que le groupe PDC retire également sa demande de renvoyer cet objet en commission des finances et sécurité.

L'entrée en matière sur cette proposition est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 23 oui.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

7. Propositions des Conseillers municipaux.

Pas de propositions.

8. Questions et divers.

Mme TAGLIABUE indique que, suite à la démission de Mme LUTHI, les prochains mois vont être difficiles pour le Conseil administratif et pour le personnel communal. Le fait de devoir assumer des tâches supplémentaires et d'être dans un état d'incertitude pour la fin de cette législature ne simplifie pas le traitement des dossiers en cours et à venir. Elle souhaite que le Conseil municipal puisse être le plus solidaire possible face à cette nouvelle réalité et qu'il se montre compréhensif avec toutes les personnes qui auront à assumer une surcharge de travail. Par rapport aux dossiers en cours, elle propose aux différents groupes de réfléchir sur un état des lieux afin de définir ce qui est indispensable à traiter au plus vite, en le distinguant de ce qui peut être différé dans le temps. Au vu de la problématique budgétaire et des mauvaises surprises actuelles liées au dépassement de crédit de la dépollution du garage de Veyrier, du crédit non prévu pour la remise en état de la parcelle 5209, des gradins non budgétés de la future salle communale, elle estime qu'il serait judicieux de remettre à plus tard certains travaux qui peuvent attendre, même s'ils sont prévus au plan des investissements. Elle ne désire pas lancer un débat ce soir, par contre, elle estime qu'il serait utile que ces questions soient rediscutées en commission. Par ailleurs, elle aimerait partager son inquiétude face au futur réseau 5G. En effet, depuis quelques semaines, on entend parler de l'arrivée de la 5G qui a déjà suscité de nombreuses réactions : Bruxelles est la première ville à avoir suspendu les installations dans l'attente d'informations plus précises sur les méfaits des nouvelles antennes sur la santé de la population. Le Grand Conseil vaudois a adopté une résolution demandant un moratoire sur les antennes 5G. Cette mesure devrait s'appliquer jusqu'à la remise du rapport de l'Office fédéral de l'environnement, attendu pour la fin de cet été. Selon certains scientifiques, le déploiement universel de la 5G entraînera une augmentation considérable de l'exposition aux rayonnements de radiofréquences, qui s'ajoutera aux rayonnements induits par les réseaux 2G, 3G et 4G déjà existants. Elle estime que le principe de précaution est de mise et qu'il faut attendre les conclusions du rapport avant d'accepter toute nouvelle antenne sur la commune. Elle demande si le Conseil

administratif a une position sur ce sujet et s'ils ont des informations à nous donner.

Mme DESARDOUIN rappelle pour sa part que l'apparition du réseau 5G en Suisse fait des vagues. En 2017, 170 scientifiques issus de 37 pays ont signé un appel demandant un moratoire sur le déploiement du réseau 5G, car ce dernier aurait pour conséquence une augmentation de rayonnement de radiofréquences qui s'ajouterait au rayonnement induit par les réseaux déjà existants. L'incertitude concernant l'impact sur la santé des populations est complète et les informations ne filtrent qu'au compte-goutte. Elle se demande quelle marge de manœuvre détient Veyrier afin de retarder l'installation d'antennes 5G jusqu'à l'obtention d'informations plus claires et rassurantes.

M. GAVILLET remercie Mme TAGLIABUE pour l'intérêt porté au sort du Conseil administratif durant cette période de transition. Des priorités vont en effet être définies et des projets seront relancés. Le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal avec des projets au fur et à mesure qu'ils seront prêts, tout en assumant l'absence de Mme LUTHI jusqu'à l'élection complémentaire qui est prévue prochainement et à l'arrivée d'un/e nouveau/elle collègue. Concernant le nouveau réseau 5G, il comprend les inquiétudes et craintes d'une partie de la population. Le Conseil administratif est tout à fait conscient des problèmes posés par cette nouvelle technologie et il en parlera lors de sa prochaine séance. L'idée d'un moratoire pour la commune est à envisager. Il rappelle cependant que les études sur le sujet sont contradictoires. Il indique également que la commune n'a reçu aucune demande, jusqu'à présent, concernant l'installation d'une antenne 5G sur la commune, demande qui devrait de toutes façons obtenir une autorisation de construire préalable, sans parler du moratoire possible que le Conseil municipal pourrait voter dans un proche avenir, sur proposition du Conseil administratif.

Mme TAGLIABUE indique qu'une antenne vient pourtant d'être changée sur les immeubles de la Migros.

M. GAVILLET indique qu'il ne peut répondre à cette question pour le moment, mais que des renseignements seront pris. Il précise que cette antenne a peut-être été adaptée au 5G. Dans ce cas, cette transformation ne nécessitait pas l'octroi d'une autorisation. Le Conseil administratif va donc se renseigner et agir au plus vite, probablement dans le sens voulu par le Conseil municipal.

M. PINGET demande ce que la commune compte faire avec l'argent qu'elle entendait investir dans les projets avortés L1 et L2.

M. GAVILLET répond que ce montant se trouve au plan des investissements. Ce projet avait d'ailleurs fait l'objet d'une délibération, dont il reste à savoir ce qu'il convient de faire d'un point de vue technique. Cela dit, la nouvelle de l'abandon de ce projet est encore trop récente pour permettre au Conseil administratif de donner une réponse claire et complète ce soir, sinon que cet argent sera sans doute réattribué à d'autres projets.

M. PATEK confirme qu'une délibération avait bien été votée par le Conseil municipal. Le déblocage du crédit était assorti de diverses conditions qui devaient être remplies pour que les fonds soient alloués à l'Etat de Genève. Ces conditions n'ayant pas été satisfaites à ce jour, et

l'Etat de Genève ayant lui-même abandonné le projet, le montant n'a donc pas été versé. Il pourra ainsi être conservé par la commune.

M. ODIN estime qu'un débat concernant les nuisances possibles de la 5G et ses dangers pour la santé est en effet souhaitable. Par ailleurs, au vu des récentes évolutions du dossier de la maison du Diogène, il propose que la commune fasse l'acquisition de ladite maison en utilisant, par exemple, l'argent du projet L1 et L2 avorté.

M. JOUSSON indique que, lors du dernier Conseil municipal, le Conseil administratif avait annoncé qu'il reviendrait à la séance du mois de mai avec une proposition de coût pour l'évacuation des tas de terre sur la parcelle 5209. Dans ce cadre, le groupe Veyrier-Ensemble souhaite que soit également chiffré, outre l'évacuation des tas en surface, l'évacuation de la matière argilo-calcaire, autrefois dénommée «matière du Salève», déversée sur toute la parcelle pour en faire une plate-forme accessible aux camions. Cette couche d'environ 40 cm d'épaisseur représente environ 1'500 m³ de volume, une fois foisonné. Le coût de son évacuation est donc important. Ce montant pourrait être séparé de l'évacuation des tas en surface, de même que la mise en place d'une couche de terre végétale d'une hauteur identique, afin que cette parcelle retrouve son aspect initial. Enfin, ils souhaitent que lors de la présentation de cette proposition, la provenance des divers tas de gravats soit clarifiée. En effet, si une part très importante a été extraite lors de la construction de Grand-Salève 2, il a pu être constaté que des matériaux provenaient d'autres chantiers : l'aménagement du chemin du Bois-Gourmand, le terrassement de l'immeuble de la FIVV aux Etournelles, les aménagements extérieurs des 31 villas aux Quibières. Le coût d'évacuation de ces matériaux ne devrait en aucun cas être imputé au seul chantier du nouveau bâtiment communal, mais bel et bien aux divers chantiers les concernant. Cette proposition de budget complémentaire sera certainement très importante. Dès lors, il leur semble que, pour la valider, ils ont besoin de la plus grande clarté possible et c'est dans cet esprit qu'ils font leur demande.

M. GAVILLET indique qu'il ne peut répondre ce soir, compte tenu qu'il était convenu que le Conseil administratif présente une proposition à ce sujet au Conseil municipal du mois de mai, conjointement avec la réponse à la motion concernant la rentabilisation de la parcelle 5209. La proposition tiendra compte des remarques faites par M. JOUSSON.

M. MÜLLER note que la Mémoire de Veyrier se fait un plaisir d'offrir dorénavant aux Conseillers municipaux leur dernière brochure, en guise de remerciements pour les subventions accordées et que, bien que discrète, elle est toujours active. Par ailleurs, il demande pourquoi une connexion Internet n'a toujours pas été installée à l'intérieur de l'immeuble du Grand-Salève, alors qu'il en avait déjà fait la remarque au dernier Conseil municipal. Cet état de fait dure depuis 5 mois.

M. GAVILLET répond qu'il a validé récemment une offre concernant l'installation du réseau Wifi dans l'immeuble du Grand-Salève. Il sera opérationnel d'ici à quelques semaines.

M. MÜLLER remercie le Conseil administratif de cette nouvelle et rappelle que la liaison Internet est importante afin de raccorder les ordinateurs et les différents logiciels. Le réseau de téléphonie mobile devrait donc suivre prochainement. D'autre part, il mentionne un

reportage diffusé dans le journal de la RTS du 3 avril dernier concernant l'envoi en décembre, par la commune de Milvignes, dans le canton de Neuchâtel, d'un courrier à toutes les communes suisses au sujet de la fermeture programmée des offices postaux, avec un appel à la résistance. Il cite un extrait de cette lettre : «La commune de Milvignes souhaite proposer par la présente à tous les exécutif communaux du pays d'adresser un exemplaire signé d'une lettre requérant l'interruption immédiate des fermetures des offices postaux aux responsables exécutifs de la Poste et au Conseil fédéral.» Il demande si le Conseil administratif de Veyrier a répondu à ce courrier.

M. GAVILLET répond qu'une telle lettre n'a pour l'instant pas été envoyée. Il rappelle ce que la commune a fait jusqu'à aujourd'hui dans ce dossier et celle-ci pourrait être ajoutée.

M. MÜLLER s'étonne qu'aucune décision n'ait été prise alors que la lettre de la commune de Milvignes a été envoyée en décembre dernier. Il demande qu'une décision rapide soit prise, qu'il espère positive, et qu'une copie de la lettre soit envoyée à la Poste pour lui rappeler que, non seulement les autorités de la commune de Veyrier sont opposées à la fermeture de ses offices, mais aussi sa population. Cela ne mange pas de pain, en effet, mais dans ce combat, il s'agit de ne rien négliger.

M. CHARLES rappelle la demande de M. MÜLLER concernant la mise en zone 30 minutes des 3 places se trouvant près de la déchetterie de Grand-Donzel.

M. GAVILLET répond que cette demande judicieuse a bien été prise en compte. Il faudra cependant attendre la fin des travaux de resurfaçage et l'éventuelle relocalisation des trois places de parking pour installer un panneau de limite de temps de stationnement.

La séance est levée à 21h00.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

Le secrétaire
du Conseil municipal

Jacques Charles

La présidente
du Conseil municipal

Barbara Gremaud